



COMPTE RENDU DU BUREAU
du mercredi 06 décembre 2017

Assistaient à la réunion : François Baroin, André Laignel, Marie-Hélène Amiable, Christian Bilhac, Yves Bouloux, Pierrette Daffix-Ray, Christian Estrosi, Christophe Ferrari, André Flajolet, Cécile Gallien, Mohamed Gnabaly, Laurent Hénart, Antoine Homé, Pierre Jarlier, Philippe Laurent, Agnès Le Brun, Gilles Leproust, David Lisnard, Isabelle Maincion, Patrick Molinoz, Gaël Perdriau, Jean-Louis Puissegur, Pierre-Alain Roiron, Nicolas Sansu, Sylvine Thomassin, Frédéric Valletoux, Catherine Vautrin, Jean-Pierre Veran, Michel Vergnier.

Au titre des membres associés : Vanik Berberian

Etaient excusés : Natacha Bouchart, François Deluga, Françoise Mesnard, Florence Portelli, Christophe Rouillon, Monique Sémavoine, Bernard Vauriac.

Au titre des membres associés : Stéphane Beudet, Marc Vuillemot, Caroline Cayeux, Olivier Dussopt, Guy Geoffroy, Jean-Luc Rigaut, Jean-Luc Moudenc, Jean-François Rapin, Marie-Noëlle Battistel.

Assistaient également à la réunion :

Eric Verlhac, directeur général
Claire Germain, directrice adjointe
Eric Pareydt, chargé de mission auprès du directeur général
Caroline Girard, directrice de cabinet du président
Benjamin Pasquier, conseiller du 1^{er} vice-président délégué

Et pour les services :

Sylvain Bellion, Valérie Brassart, Xavier Brivet, Nathalie Brodin, Geneviève Cerf-Casau, Juan Companie, Alice Couranjou, Charlotte de Fontaines, Pauline Delaere, Nelly Deniot, Assane Fall, Sébastien Ferriby, Nathalie Fourneau, Marie-Hélène Galin, Agnès Gaubert, Claire Gekas, Franck Lemarc, Vincent Maillard, Bastien Morvan, Judith Mwendo, Alexandre Norguet, Sylviane Oberlé, Thomas Oberlé, Florent Philippe, Annick Pillevesse, Julie Roussel, Emilia Sardo, Gwénola Stephan, Pauline Tivelet, Alexandre Touzet, Aurore Vigouroux, Elodie Vin, Olivier Yviquel.

En introduction, le Président François Baroin :

- Remercie de leur présence les membres du Bureau, pour ce premier Bureau après le Congrès et le renouvellement des Instances.
- Salue les nouveaux membres et les remercie de leur engagement au sein de l'AMF.
- Souligne l'importance de cette instance pour décider des orientations de l'AMF pour les 3 prochaines années, jusqu'à la fin du mandat municipal.

Il évoque ensuite quelques sujets d'actualité :

- **Concernant les Instances :**

- le décès de Jean-Louis Mivel, maire de Cluses (74), membre du Comité directeur et co-président du groupe de travail sécurité et prévention de la délinquance.
- L'élection de plusieurs membres du Comité directeur élus sénateurs ou PAD ou encore président de conseil régional qui doivent être remplacés.

- **Mouvements de personnel :**

- Le départ en retraite d'Eric Pareydt, chargé de mission auprès du directeur général, en décembre. Eric Pareydt est mis à disposition de l'AMF par le CNFPT depuis 1994, soit depuis 23 ans. Son remplacement est en cours.
- La prise de fonction en octobre de Laurance Bureau, chef de cabinet du président et Aurore Mouysset, conseillère du président.
- La prise de fonction en janvier de Quentin Delorme, collaborateur de cabinet d'André Laignel.

- **Manifestations organisées par l'AMF :**

- Le 4 décembre, rencontre avec AGIR sur le covoiturage ;
- Le 12 décembre, rencontre avec le GRIDAUH sur le PLUI
- Le 31 janvier, rendez-vous des professionnels sur le PLF 2018 et le projet de loi de programmation des finances publiques

- **Calendrier parlementaire :**

De nombreuses auditions de l'AMF ont lieu en novembre et décembre 2017, où de nombreux membres du Bureau représentent l'AMF.

Le calendrier parlementaire est chargé dans les prochaines semaines : PLF 2018, PLPFP, PLFR 2017, PPL Gemapi, PPL agence nationale de cohésion des territoires notamment.

Le Président Baroin indique qu'une réflexion est en cours sur l'association de parlementaires aux travaux de l'AMF.

Il ouvre ensuite le débat sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

1/ Bilan du 100^e Congrès

François Baroin souligne le grand succès de ce Congrès qui s'est traduit par :

- une fréquentation inédite (15000 participants) sur tous les débats, ateliers, points infos, forums
- une présence politique de haut niveau (Premier ministre, Président de la République, de nombreux ministres, de nombreuses personnalités)
- un impact médiatique inégalé (voir bilan presse et médias diffusé)
- une grande qualité d'intervenants et de contenu
- une réussite également du salon des maires (nombre d'exposants et de visiteurs)

Il remercie les élus intervenants et les équipes de l'AMF.

Néanmoins, les mesures annoncées par le Président de la République ont été décevantes.

André Laignel s'associe aux remerciements du président. Il indique que la résolution adoptée à l'unanimité par le Bureau a été très bien accueillie par les congressistes.

Philippe Laurent souligne la qualité de la couverture presse, notamment régionale.

Michel Vergnier estime que ce Congrès a été très studieux, avec des intervenants de grande qualité, et des paroles de maires fortes et exigeantes.

2/ RENOUELEMENT DES INSTANCES

Le président **François Baroin** propose de :

- compléter l'élection du Bureau exécutif
- élire un(e) secrétaire général(e) adjoint(e) et un(e) trésorier(e) adjoint(e)
- élire 18 vices présidents, et désigner 4 porte- paroles.
- procéder à la recomposition de nos commissions : création ou reconduction de 16 commissions, et désignation de leurs présidents et rapporteurs.
- renouveler 5 membres du Comité directeur, qui ont quitté leurs fonctions (devenus parlementaires, ou PAD, ou président de conseil régional)

La composition des groupes de travail et des élus référents sera proposée lors de la prochaine réunion de Bureau, ainsi que la désignation d'élus chargés des relations avec le Parlement, ainsi que de parlementaires associés.

Bureau exécutif : il est composé statutairement de 8 membres. Le président François Baroin a été élu au Congrès, ainsi qu'André Laignel élu 1^{er} VP, Philippe Laurent élu secrétaire général et Michel Vergnier trésorier. Quatre nouveaux membres sont élus : Agnès Le Brun, Cécile Gallien, François Deluga, Gilles Leproust.

Secrétaire général adjoint et trésorier adjoint : Françoise Mesnard et Isabelle Maincion sont respectivement élues.

Vice-présidents : sont élus : Christian Bilhac, Yves Bouloux, François Deluga, Christian Estrosi, André Flajolet, Cécile Gallien, Mohamed Gnabaly, Pierre Jarlier, Agnès Le Brun, David Lisnard, Patrick Molinoz, Florence Portelli, Jean-Louis Puissegur, Pierre-Alain Roiron, Christophe Rouillon, Nicolas Sansu, Sylvine Thomassin, Catherine Vautrin.

Portes-paroles : Agnès Le Brun, David Lisnard, Sylvine Thomassin, Michel Vergnier

Commissions : La création des commissions et l'élection des présidents et rapporteurs sont décidés ainsi :

<p style="text-align: center;">Affaires sociales</p> <p>P – Gaël Perdriau, maire de Saint-Etienne (42) R – Marie-Hélène Amiable, maire de Bagneux, présidente de la CA sud-Seine (92)</p>	<p style="text-align: center;">Territoires ruraux</p> <p>P – Jean-Louis Puissegur, maire de Pointis-Inard (31), PAD 31 R – Rachel Paillard, maire de Bouzy (51)</p>
<p style="text-align: center;">Environnement et développement durable</p> <p>P – André Flajolet, maire de Saint-Venant (62), R – Mohamed Gnabaly, maire de L'Île-Saint-Denis (93)</p>	<p style="text-align: center;">Education</p> <p>P – Sylvine Thomassin, maire de Bondy (93) R – Agnès Le Brun, maire de Morlaix (29)</p>
<p style="text-align: center;">Finances et fiscalité locales</p> <p>P – Philippe Laurent, maire de Sceaux (92) R – Antoine Homé, maire de Wittenheim (68)</p>	<p style="text-align: center;">Culture et patrimoine</p> <p>P – Jean-Marc Vayssouze-Faure, maire de Cahors (46) R – Florence Portelli, maire de Taverny (95)</p>
<p style="text-align: center;">Aménagement, urbanisme, habitat, logement</p> <p>P – Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour (15), Président de la CC du pays de Saint-Flour R – Pierre Ducout, maire de Cestas (33), Psdt de la CC Jalle Eau Bourde</p>	<p style="text-align: center;">Europe</p> <p>P – Christophe Rouillon, maire de Coullaines (72) R – Jacques Blanc, maire de La Canourgue (48)</p>
<p style="text-align: center;">Politique de la Ville et cohésion sociale</p> <p>P – Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse (31), Président de France Urbaine VP – Marc Vuillemot, maire de La Seyne-sur-Mer (83) VP – Yvon Robert, maire de Rouen (76) R – Catherine Arenou, maire de Chanteloup-les-</p>	<p style="text-align: center;">Fonction publique territoriale et ressources humaines</p> <p>P – François Deluga, maire du Teich (33) R – Natacha Bouchart, maire de Calais (62)</p>

Vignes (78), VP de Villes et banlieues	
<p align="center">Transports, mobilités, voirie</p> P – Frédéric Cuillerier, maire de Saint-Ay (45) R – Christophe Ferrari, maire de Pont-de-Claix, Président de Grenoble-Alpes-Métropole (38)	<p align="center">Intercommunalité</p> P – André Laignel, maire d'Issoudun (36) R – Catherine Vautrin, Présidente du Grand Reims (51)
<p align="center">Développement économique, tourisme, commerce</p> P – Laurent Hénart, maire de Nancy (54) R – Pierre-Alain Roiron, maire de Langeais (37)	<p align="center">Santé</p> P – Bernard Vauriac, maire de Saint-Jory-de-Chalais (24) R - Isabelle Maincion, maire de La Ville-aux-Clercs (41)
<p align="center">Ville numérique</p> P – Luc Lemonnier, maire du Havre (76) R – Nicolas Bonneau, maire de La Chapelle-Saint-Mesmin (45)	<p align="center">Prévention de la délinquance et Sécurité</p> P – François Rebsamen, maire de Dijon (21) R – Pauline Martin, maire de Meung-sur-Loire, Présidente de la communauté de communes des terres du Val de Loire (45)

➤ **Comité directeur :**

Les élus suivants :

- Martine Berthet, devenue sénatrice
- Jacqueline Eustache Brinio, devenue sénatrice
- Nicolas Lebas, devenu Président de l'Association des maires du Nord
- Jean-Louis Mivel, décédé
- Jean Rottner, devenu président de la région Grand Est

sont remplacés par :

- Pauline Martin, maire de Meung-sur-Loire (45)
- Sylvie Martinez, maire de Saint-Clément-sur-Valsonne (69)
- David Nicolas, maire d'Avranches (50)
- Jean-Marc Vasse, maire de Terres-de Caux, maire délégué de Fauville-en-Caux (76)
- Hubert Falco, maire de Toulon (83)

Enfin le président indique que les présidents des associations d'élus du bloc local seront vice-présidents associés de l'AMF.

3/ Préparation de la Conférence Nationale des Territoires.

Elle aura lieu le 14 décembre à Cahors.

Le président Baroin indique qu'un débat interne existe sur la participation de l'AMF à cette CNT, et qu'il souhaite que l'AMF fasse valoir ses idées à un moment où tous les arbitrages ne sont pas encore rendus. Il souligne l'importance de l'unité de l'AMF, qui facilite le dialogue dans la discussion avec l'Etat, et alors que 3 chantiers majeurs sont ouverts par la Président de la République (réforme constitutionnelle, réforme fiscale, statut de l'élu).

André Laignel estime que le Président de la République a expliqué qu'il resterait sur ses positions, et que le bilan de son intervention au Congrès montre qu'il n'a pas répondu à nos demandes. Deux ouvertures seulement ont été faites, sur la compétence eau et assainissement et sur la règle d'or renforcée. Pour tous les autres sujets (TH, 10 milliards d'économie, emplois aidés, contrats, logement...), il n'a rien lâché et l'AMF n'a pas été entendue.

André Laignel estime donc qu'il ne faut pas aller à la CNT, comme la résolution votée au Congrès le précisait s'il n'y avait pas d'avancées substantielles. Il souligne une profonde déception de la base des élus locaux qui appelle à la fermeté. Il indique que la représentation de l'AMF à la CNT est inacceptable (1 seul élu), et demande l'application de la résolution et l'ouverture de véritables négociations. Il souligne l'importance de garder une approche commune au sein de l'AMF.

Vanik Berberian estime que le Gouvernement a compris les erreurs faites lors de la première CNT et qu'il faut raisonner différemment.

David Lisnard partage l'approche d'André Laignel sur l'unité nécessaire de l'AMF et souligne la force de la résolution votée au Congrès. Il considère que les décisions prises par l'Etat révèlent un monde technocratique décalé de la réalité. Il a cependant une divergence d'appréciation sur la conduite à tenir pour la CNT, et estime qu'il faut défendre la position de l'AMF en son sein, quitte à partir ensuite avec fracas.

Pierre Jarlier partage le point de vue de David Lisnard, et estime qu'il faut être force de proposition au sein de la CNT.

Mohamed Gnabaly attire l'attention sur le risque de dégager une image d'élus « râleurs et à l'ancienne » et indique qu'il faut travailler le positionnement et la communication, pour signifier que les élus sont des acteurs représentant la modernité, l'intérêt général, l'innovation et souhaitant la co-construction. Concernant la CNT, il n'est pas favorable à la participation de l'AMF.

Christophe Ferrari attire l'attention sur la nécessaire cohérence des positions. La résolution adoptée au Congrès est forte, le Président de la République en a connaissance et il peut la prendre en compte. La population perçoit nos messages et ce qui est demandé aux collectivités est perçu comme excessif. Il est par ailleurs inacceptable que l'AMF soit sous représentée à la CNT alors qu'elle est la plus représentative. Il n'est pas possible que les associations du bloc communal jouent les unes contre les autres. Il y a donc des préalables pour aller à la CNT, nous devons avoir une posture d'exigence.

Catherine Vautrin estime qu'il faut aller à la CNT, d'autres associations seront présentes. Elle n'est pas certaine que la population soutienne vraiment les maires sur la taxe d'habitation, la mesure de suppression est populaire. La représentation de l'AMF doit être revue.

André Flajolet partage ce point de vue, et estime qu'il faut la quitter si nécessaire en plein milieu et mener une bataille de communication.

Gaël Perdriau trouve qu'il faut aller à la CNT, forts de la réussite du Congrès, pour exiger des décisions avant le vote de la loi de finances. Il considère que cette position aura plus de résonance.

Laurent Hénart précise que les maires attendent que l'AMF fasse avancer les choses et défendent point par point la résolution. Tant qu'il y a des points à défendre, l'AMF doit participer à la CNT, en s'appuyant sur la résolution.

Gilles Leproust estime qu'il faut marquer le coup compte tenu des rendez-vous manqués depuis l'élection présidentielle et de la réalité du projet de loi de finances.

Nicolas Sansu considère que le PLF est loin des exigences des territoires, que l'AMF est sous représentée, et qu'il est difficile d'estimer un « cliquet » pour partir de la CNT pendant son déroulement.

Jean-Louis Puissegur estime que la balkanisation des associations d'élus est une aubaine pour le gouvernement. Il faut affirmer des lignes fortes sur la fiscalité, les dotations et la ruralité.

Frédéric Valletoux rappelle que la résolution donne mandat pour pousser jusqu'au bout la discussion et propose de rappeler par communiqué de presse nos positions quelques jours avant la CNT. Il estime qu'il ne faut pas refuser d'entrer dans les débats.

Antoine Homé estime qu'il n'y a aucune avancée du Gouvernement et qu'il ne faut pas être présent à la CNT.

Pierre-Alain Roiron indique que pour la première fois au Congrès, aucune avancée n'a été faite par le Président de la République. Il faut marquer le coup en n'allant pas à la CNT.

Christian Bilhac souligne la nécessité de maintenir l'unité de l'AMF et de se faire entendre, ce qui est plus important que d'aller ou non à la CNT.

Agnès Le Brun indique que la crédibilité s'incarne dans la confiance et la présence, et que la conviction ne peut être solitaire. Elle souligne le risque d'isolement de l'AMF.

Yves Bouloux estime nécessaire de négocier avant de rompre.

Cécile Gallien considère que le Président de la République a posé un diagnostic intelligent sur la diversité des territoires et des enjeux, et rappelé l'échec des politiques publiques et l'ampleur de l'endettement de la France. Elle rappelle le choix des français au printemps et la nécessité de faire partie de la négociation sur le numérique, les filières agricoles, la fiscalité locale. Sur la méthode, le Président de la République a reconnu ses erreurs et le contrat doit permettre à tout le monde d'y gagner.

Patrick Molinoz estime qu'il faut tendre la discussion à un moment dans toute négociation. Si l'AMF participe à la CNT, c'est avec l'assurance de la quitter s'il n'y a pas d'avancées.

Isabelle Maincion est en accord sur l'analyse de fond d'André Laignel mais en désaccord sur la forme et souhaite aller à la CNT pour dire les positions de l'AMF fermement.

Michel Vergnier ne veut pas perdre la crédibilité de l'AMF alors qu'il y a une perte définitive des baisses de DGF et de la TH. Il ne veut pas perdre non plus l'unité de l'AMF.

Philippe Laurent souligne la convergence des analyses de fond, ce qui cimenterait l'unité de l'AMF. Il s'agit d'une question tactique, d'image et de communication. Il préfère une déclaration liminaire de désaccord au boycott. Il faut donc y aller sous conditions et dire avant la conférence la ligne rouge à ne pas franchir et nos exigences.

André Laignel propose une suspension de séance. **François Baroin**, avant de suspendre la séance, indique que l'existence de la CNT n'est pas en cause mais que le projet présidentiel porte atteinte à la décentralisation. Il a la conviction qu'il ne faut pas quitter la CNT. Il propose qu'après avoir rappelé la résolution, et les décisions défavorables prises depuis le début du mandat présidentiel, l'AMF participe à la CNT en communiquant.

Après la suspension de séance, **André Laignel** indique qu'il était essentiel que cette discussion ait eu lieu, et qu'il n'est pas convaincu sur le fait de participer à la CNT. Mais qu'il tient à l'unité de l'AMF et propose en conséquence de préparer un communiqué de presse avant la CNT qui rappelle nos positions, désaccords et analyses et indique que l'AMF sera représentée par un observateur.

François Baroin indique que l'objectif est de n'être ni isolés ni défensifs. Nous avons formulé des propositions sur la réforme fiscale et la réforme constitutionnelle. Il est d'accord avec la proposition de CP et de position d'observateur lors de la prochaine CNT.

Le Bureau unanime donne son accord sur cette proposition.

4/ Petite enfance : pacte transparence crèches

Le Bureau de l'AMF se prononce de manière défavorable quant au principe de modulation des aides financières des CAF aux EAJE en fonction de leurs pratiques en matière d'attribution de places.

5/ Actualités du Projet de loi de finances pour 2018 et du projet de loi de programmation des finances publiques.

Philippe Laurent indique que la note diffusée présente l'état d'avancement des projets de loi.

6/ Automatisation du FCTVA

Philippe Laurent indique qu'une enquête sera conduite auprès des membres de la commission des finances pour nourrir le débat sur ce sujet important.

7/ Questions diverses

- **ATSEM** : le bureau confirme la position précédemment adoptée en vue de l'avis du prochain CNEN.
- La prochaine réunion du Bureau aura lieu le 7 février.

La séance est levée à 12h30.

Le 1er Vice-président délégué
André LAIGNEL



Le Président
François BAROIN



Le Trésorier général
Michel VERGNIER



Le Secrétaire général
Philippe LAURENT

